

# RAPPORT SUR LES BUDGETS PRIMITIFS 2019

## SOMMAIRE

~~Décembre 2018~~  
PREFECTURE DU LOIRET

26 DEC. 2018

COURRIER 4

### **I – Le budget principal**

#### **I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT.**

1. **Evolution des grandes recettes d'équilibre.**
  - A. **La stabilisation des concours de l'état.**
  - B. **La fiscalité directe.**
  - C. **La fiscalité indirecte.**
  - D. **Les autres participations.**
2. **Evolution des principales dépenses.**
  - A. **La diminution des dépenses courantes.**
  - B. **La maîtrise de la masse salariale.**
  - C. **Un effort en faveur du monde associatif.**
  - D. **La subvention au CCAS et les contributions aux syndicats intercommunaux.**
  - E. **La progression limitée des frais financiers.**
  - F. **La stabilisation de la contribution au Fonds de Péréquation des Recettes Communales et Intercommunales (FPIC).**

#### **II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT.**

1. **Les dépenses d'investissement.**
  - A. **Améliorer le cadre de vie des stéoruellan(e)s.**
  - B. **Poursuivre l'effort de modernisation et d'équipement des établissements scolaires.**
  - C. **Entretenir et valoriser le patrimoine communal.**
  - D. **Préfigurer la ville de demain.**
2. **Les recettes d'investissement.**
  - A. **Le fonds de compensation de la TVA.**
  - B. **La taxe d'aménagement.**
  - C. **Les subventions d'investissement.**
  - D. **Les produits des cessions d'immobilisations.**
  - E. **Un recours à l'emprunt limité au strict nécessaire.**

**II- Le budget annexe des locations immobilières.**

**III- Le budget annexe du camping.**

**Annexe : liste des dépenses d'équipement 2019.**

## I. LE BUDGET PRINCIPAL.

Le projet de budget primitif 2019 s'inscrit pour la ville de Saint Jean de la Ruelle dans un environnement financier et un périmètre d'intervention stabilisés.

Entre 2014 et 2017, les collectivités territoriales ont été largement associées à l'effort de redressement des comptes publics, au travers de la réduction des concours financiers reçus de l'État : 1,5 milliards d'euros en 2014 puis une diminution effective de 10 milliards d'euros de 2015 à 2017. Pour la ville de Saint Jean de la Ruelle, la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement mesurée sur cette même période s'établit à 1,245 millions d'euros.

L'année 2019 s'inscrit dans le cadre du nouveau plan de rétablissement des équilibres publics porté par la loi de programmation des finances publiques pour 2018 à 2022, qui prévoit une limitation de l'évolution des dépenses publiques à 19 milliards d'euros sur la période considérée. Si la stabilité des concours de l'Etat aux collectivités territoriales semble assurée, au travers du maintien à 48 milliards d'euros de l'enveloppe allouée à la mission « relation aux collectivités » du projet de loi de finances pour 2019, celle-ci intervient à un niveau d'étiage.

Par ailleurs, la volonté de l'Etat d'associer les collectivités à la trajectoire de maîtrise des dépenses publiques demeure et interroge quant au respect de leur autonomie financière. Ainsi, les principales administrations publiques locales devront, en 2019, maîtriser leurs dépenses réelles de fonctionnement, avec pour objectif une limitation de leur progression à 1,2%.

L'année passée a été marquée par la transformation de la Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire en Communauté Urbaine au 1<sup>er</sup> janvier 2017, puis en Métropole au 1<sup>er</sup> mai. Les compétences transférées ont été gérées selon un mode transitoire, au moyen de conventions de gestion.

2018 a vu le plein exercice des compétences transférées par Orléans Métropole. Celui-ci a été accompagné par la création de mécanismes conventionnels de gestion ascendants et descendants.

2019 verra la pérennisation de ces modes de gestion. Des transferts d'une portée très limitée compléteront le panel des compétences exercées par la métropole.

**Dans ce contexte et conformément à ses engagements, l'ambition de la municipalité est de présenter un budget 2019 équilibré, qui permette de garantir l'exercice des missions de service public aux stéoruellan-e-s, de mener à bien les projets actuels de la collectivité, et de préparer les grands chantiers d'avenir.**

La construction du budget primitif pour 2019 repose sur une recherche de l'efficience optimale de la dépense, avec en perspective la préservation des équilibres de gestion.

**Les projets 2019 seront réalisés sans qu'il soit procédé à une augmentation des taux d'imposition, et ce, pour la quinzième année consécutive, avec un recours à l'emprunt strictement limité.**

L'année 2019 sera marquée par, l'achèvement de la **Maison de Santé Pluridisciplinaire** qui permettra de conforter la démographie médicale sur le territoire de la ville, et par la poursuite de l'un des projets phare de la mandature, la **restructuration de la salle des fêtes** communale dans une perspective d'amélioration fonctionnelle et de performance énergétique. Enfin, les chantiers d'avenir entreront en phase de préfiguration au travers de l'engagement d'études programmatiques pour la restructuration du groupe scolaire Jean Moulin et la construction d'un équipement petite enfance au centre de la ville.

**Le budget de fonctionnement pour cette année 2019 fait apparaître :**

- des recettes réelles de fonctionnement de **22.329K€**,
- des dépenses réelles de fonctionnement de **19 912 K€**,
- un autofinancement majoré à **2.417K€**.

La section d'investissement est équilibrée à hauteur de **9.023K€**, financée par un recours à l'emprunt limité à 1.100K€.

## **I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT.**

### **1- Evolution des grandes recettes d'équilibre.**

#### **Evolution des crédits 2018-2019**

#### **Recettes de fonctionnement par nature**

OPERATIONS REELLES		BP 2018 (A)	BP 2019 (B)	Evolution (%) (C-B/A)
<b>70</b>	<b>Produits des services et du domaine</b>	<b>2 087 180</b>	<b>1 980 616</b>	<b>-5,11%</b>
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>15 162 728</b>	<b>16 552 478</b>	<b>9,17%</b>
	<i>dont contributions directes</i>	<i>8 860 250</i>	<i>10 250 000</i>	<i>15,69%</i>
	<i>dont attribution de compensation (article 7321)</i>	<i>5 642 478</i>	<i>5 642 478</i>	<i>0,00%</i>
	<i>dont dotation de solidarité communautaire</i>	<i>180 000</i>	<i>180 000</i>	<i>0,00%</i>
	<i>autres taxes indirectes (TLPE)</i>	<i>160 000</i>	<i>160 000</i>	<i>0,00%</i>
	<i>taxe additionnelle aux droits de mutation</i>	<i>320 000</i>	<i>320 000</i>	<i>0,00%</i>
<b>74</b>	<b>Dotations et subventions</b>	<b>5 076 469</b>	<b>3 657 236</b>	<b>-27,96%</b>
	<i>dont dotation forfaitaire</i>	<i>1 302 269</i>	<i>1 220 000</i>	<i>-6,32%</i>
	<i>dont compensation taxes d'habitation et foncières</i>	<i>1 560 000</i>	<i>350 000</i>	<i>-77,56%</i>
	<i>dont compensation taxe professionnelle</i>	<i>25 000</i>	<i>0</i>	<i>-100,00%</i>
	<i>dont dotation de solidarité urbaine</i>	<i>800 000</i>	<i>860 000</i>	<i>7,50%</i>
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>54 960</b>	<b>67 875</b>	<b>23,50%</b>
<b>013</b>	<b>Atténuation de charges</b>	<b>35 780</b>	<b>35 780</b>	<b>0,00%</b>
<b>TOTAL RECETTES GESTION DES SERVICES</b>		<b>22 417 117</b>	<b>22 293 985</b>	<b>-0,55%</b>
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels</b>	<b>36 000</b>	<b>35 145</b>	<b>-2,38%</b>
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>22 453 117</b>	<b>22 329 130</b>	<b>-0,55%</b>

**Les recettes réelles de fonctionnement diminuent de 0,55%**, conséquence du transfert à la Métropole de la subvention antérieurement perçue par la ville pour le suivi du plan de sauvegarde de la copropriété de la Prairie.

La structure des produits de fonctionnement subit une variation « en trompe l'œil ». La compensation perçue au titre du premier tiers du dégrèvement progressif de taxe d'habitation avait été inscrite au chapitre 74 au budget primitif pour 2018 puis réintégrée au chapitre 73 au budget supplémentaire. La comparaison de budget primitif à budget primitif fait ainsi apparaître une variation de structure artificielle.

### **✚ Les produits des services et des domaines :**

Les produits des services et du domaine attendus en 2019 s'élèvent à 1 980 616 euros contre 2 087 180 euros en 2018.

Cette diminution de 5% s'explique essentiellement par le réajustement des recettes du centre aquatique à la réalité, par les travaux de la salle des fêtes, ainsi que par la mise en œuvre de la gratuité de l'accès à la médiathèque et à ses annexes.

Les tarifs seront revalorisés en moyenne de 1,5%.

**La municipalité porte toutefois une attention particulière au pouvoir d'achat des familles stéoruellanes et propose de ne pas augmenter, en 2019, les tarifs liés à la restauration et à l'animation.**

De la même façon, **les tarifs du centre aquatique sont ajustés et le tarif pour les stéoruellan-e-s sera diminué pour les périodes rouges** (de 5.70 euros en 2018 à 5 euros en 2019). **Les tarifs des abonnements resteront inchangés mais comprendront dorénavant 11 séances au lieu de 10 précédemment. Les séances du mercredi après-midi seront facturées à 1 euro en période scolaire, en plus de l'opération d'été qui sera reconduite.**

Ces mesures s'ajoutent à la décision prise en juillet 2018 d'accorder la **gratuité pour les abonnements au service de lecture publique.**

### **✚ Le remboursement des charges de mises à disposition de services à la Métropole.**

Dans le cadre de la convention de gestion ascendante, le pôle Espaces Verts assure la gestion des espaces verts métropolitains. Cette prestation donne lieu à une refacturation trimestrielle de la ville à la Métropole, représentative du coût supporté par la ville se rapportant aux compétences métropolitaines.

En 2019, le montant des remboursements par la Métropole se décompose comme suit :

- Article 70876 « remboursement de frais par le groupement à fiscalité propre de rattachement », 71 500 € pour les charges de fonctionnement du service Espaces Verts hors masse salariale,
- Article 70846 « mise à disposition de personnel facturée au groupement à fiscalité propre de rattachement », 393 999 € qui concerne la part métropolitaine de la masse salariale du service Espaces Verts et de la Mécanique.

La diminution du niveau des recettes, estimée à 124K€ (31K€ hors transferts de compétence) s'explique notamment par :

- Le transfert de la subvention de l'A.N.A.H. au titre du plan de sauvegarde de la prairie (article 7478, 91K€)
- Le réajustement du niveau prévisionnel des recettes du centre aquatique (article 70631, 20K€)
- La diminution des produits attendus de la saison culturelle (article 7062 9K€) conséquence de la fermeture pour restructuration de la salle des fêtes.

#### **A. La stabilisation des concours de l'État.**

Conformément aux dispositions du projet de loi finances, le niveau de la dotation globale devrait se stabiliser en 2019.

#### **➔ La Dotation Forfaitaire (1.220K€).**

La dotation forfaitaire réellement perçue en 2018 s'élève à 1.220K€. Ce montant est reconduit au budget primitif 2019, contre 1.302K€ prévus au budget primitif 2018, soit une diminution de l'inscription de 6,3 %. En 2018, si l'enveloppe globale des dotations d'Etat était stabilisée par rapport à

2017, la répartition entre la dotation forfaitaire et la DSU avait été modifiée (critère de population) et il avait été pris acte de cette modification lors du vote du budget supplémentaire.

### → La Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSU) (860K€).

Le montant de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale inscrit sur 2019 est en progression par rapport au BP 2018 de 60K€. Il correspond également au montant notifié à la ville de Saint Jean de la Ruelle en 2018. Son niveau effectif sera ajusté en 2019 en raison de l'évolution du classement de la ville et de l'impact effectif de l'abondement de 90 millions d'euros prévu par le législateur.

### B. La fiscalité directe.

Composé des contributions directes, des versements provenant de Métropole et des allocations compensatrices versées par l'État, ce produit global de 16.423K€ représente 73,5% des recettes réelles de fonctionnement.

	BP 2018	BP 2019	Evit* 2018/2019	
			en valeur	%
<b>RECETTE FISCALE CONSOLIDÉE</b>	<b>16 267 728</b>	<b>16 422 478</b>	<b>154 750</b>	<b>0,95%</b>
<b>1/ Contributions directes (Produit fiscal)</b>	<b>8 860 250</b>	<b>10 250 000</b>	<b>1 389 750</b>	<b>15,69%</b>
<b>2/ Allocations compensatrices versées par l'Etat</b>	<b>1 585 000</b>	<b>350 000</b>	<b>-1 235 000</b>	<b>-77,92%</b>
taxe d'habitation	1 500 000	300 000	-1 200 000	-80,00%
<i>dont compensation dégrèvement de T.H. 2018 (intégrée au produit des impôts directs en 2019)</i>	<i>1 235 000</i>			
taxes foncières	60 000	50 000	-10 000	-16,67%
taxe professionnelle	25 000	0	-25 000	-100,00%
<b>3/Versements provenant de la CAOVL</b>	<b>5 822 478</b>	<b>5 822 478</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>
attribution de compensation	5 642 478	5 642 478	0	0,00%
dotation de solidarité communautaire	180 000	180 000	0	0,00%

\*ns : non significatif

### → Les contributions directes (10.250K€).

Depuis le passage en taxe professionnelle unique (TPU), la ville de Saint-Jean de la Ruelle ne perçoit que le produit des « impôts ménages ».

	BP 2018	BP 2019	Progression BP 2018 / BP 2017
Contributions directes	8 860 250	10 250 000	15,69%
dégrèvement lié à la suppression progressive de la TH	1 235 000		-100,00%
<b>Contributions directes consolidées</b>	<b>10 095 250</b>	<b>10 250 000</b>	<b>1,53%</b>

Par rapport au produit 2018, le produit fiscal prévisionnel pour 2019 intègre une progression des contributions directes de 1,5% par rapport au montant notifié par l'administration fiscale au titre de 2018, incluant le produit des impositions directes évalué sur la base de l'état 1259, les rôles complémentaires et supplémentaires.

La progression réelle de budget primitif à budget primitif s'établit à 1,53%.

Ces prévisions prudentes, qui sont basées sur une hypothèse de progression de la valeur des bases d'imposition de 1,5%, représentative de l'évolution physique de la consistance des bases et de la revalorisation au titre de l'indexation sur la progression de l'indice des prix à la consommation, permettront vraisemblablement à la ville de mobiliser des ressources supplémentaires au budget supplémentaire 2019.

Le second tiers de dégrèvement de taxe d'habitation au titre de la résidence principale pour les ménages dont le revenu fiscal de référence n'excède pas 25 432 euros pour une personne seule sera mis en œuvre en 2019.

Ce mécanisme, qui concerne 86% des ménages stéouellans, n'impactera pas la dynamique d'évolution des recettes fiscales de la ville.

**Cette prévision prend en compte la décision de la municipalité de ne pas augmenter les taux d'imposition communale pour la quinzième année consécutive.**

### ➔ **Les versements provenant de la Métropole.**

#### ↳ **L'attribution communautaire de compensation (5.642K€).**

Le principe de neutralité financière des transferts de compétences implique que les communes transfèrent aux établissements publics de coopération intercommunale les ressources nécessaires au financement des compétences exercées par ces derniers.

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) a évalué le montant des compétences transférées en 2017 dans le cadre de la métropolisation. A cette occasion, le dispositif a été complété par la mise en place d'une attribution de compensation d'investissement représentative des dépenses d'équipement prises en charge par la métropole à verser par les villes.

Le montant de l'attribution à percevoir par la ville en fonctionnement a été reconduit au budget primitif 2019, il sera ajusté en fonction du rapport de la CLECT, qui doit se prononcer sur le transfert de produits antérieurement perçus par les villes, non évalués en 2017 tels que les revenus des antennes relais implantées sur les châteaux d'eau, dont la propriété a été transférée à la métropole au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

#### ↳ **La dotation de solidarité communautaire (180K€).**

Elle constitue le versement par la communauté d'agglomération sous le régime de la taxe professionnelle unique d'une partie de la progression du produit fiscal de TPU vers les communes membres.

L'inscription pour 2019 est identique au montant perçu en 2018.

### ➔ **Les allocations compensatrices d'allègements fiscaux (350 K€).**

**Les compensations fiscales versées par l'Etat en 2019** seront en diminution par rapport au budget primitif 2018.

Elles se décomposent de la manière suivante :

- **compensations au titre de la taxe d'habitation** ⇒ **300K€**,
- **compensations au titre des taxes foncières** ⇒ **50K€**,

Ces allocations viennent compenser les pertes de recettes supportées par les communes du fait des mesures d'allègements décidées par l'Etat vis-à-vis des contribuables.

2019 sera le premier exercice qui ne verra aucune prévision de recette au titre des compensations pour perte de recette sur la fiscalité professionnelle. En effet, cette dotation fait partie des variables d'ajustement de l'enveloppe normée qui encadre les relations financières entre l'État et les collectivités territoriales. Son montant a progressivement diminué ces dernières années, pour disparaître totalement en 2018.

### **C. La fiscalité indirecte.**

La taxe additionnelle aux droits de mutation et la taxe locale sur la publicité extérieure constituent les principales taxes indirectes.

#### **→ La taxe additionnelle aux droits de mutation : 320K€.**

L'assiette de cet impôt est constituée des mutations à titre onéreux de propriété ou d'usufruit. Cet impôt est le reflet de l'activité du marché immobilier.

Après une reprise amorcée en 2017 et confirmée en 2018 du marché immobilier, les droits de mutation sont estimés à 320K€.

#### **→ La taxe locale sur la publicité extérieure : 160K€.**

L'article 171 de la loi du 4 août 2008 a instauré une nouvelle taxe sur la publicité extérieure qui élargit l'assiette de cette taxe et s'étend désormais aux enseignes et pré-enseignes.

Les délibérations du conseil municipal du 3 octobre 2008 et du 9 juin 2010 ont fixé les modalités d'application de la taxe locale sur la publicité extérieure à Saint Jean de la Ruelle.

Malgré la progression des tarifs, **le montant proposé pour la taxe sur la publicité extérieure (TLPE) est stable par rapport à 2018**, notamment en raison de la dépose graduelle d'une partie des supports par les annonceurs et les entreprises.

### **D. Les autres participations.**

Ces participations proviennent de l'État, d'autres collectivités locales et de partenaires institutionnels. Leur montant atteint 1.210K€ contre 1.380K€ en 2018 soit une diminution de 9,5% (170K€).

Elles visent, notamment pour l'État, à des actions de soutien financier en matière de politique de la Ville, de politique de l'emploi, et d'actions plus spécifiques comme la lutte contre le chômage des jeunes.

**Après une diminution de 88K€ au BP 2018, le désengagement de l'État des dispositifs « emplois d'avenir » et « contrats d'accompagnement vers l'emploi » continuera de peser sur les équilibres municipaux. Le non renouvellement des contrats arrivés à échéance engendra une nouvelle diminution de recettes de 84K€ à l'article 74712 en 2019.**

#### **± Le transfert du plan de sauvegarde de la Prairie à Orléans Métropole**

Le plan de sauvegarde de la copropriété de la Prairie, initié dès 1998 et contractualisé depuis 2013 comportait un marché de suivi animation, et était subventionné par l'Etat au travers de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat. (A.N.A.H.).

Compte tenu de la déclaration d'intérêt communautaire de cette opération, il sera poursuivi, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 par Orléans Métropole. La ville continuera d'en assurer la coordination. Ainsi, 91 K€ de recettes issues de la subvention de l'A.N.A.H. seront transférées. La ville conservera la coordination du dispositif ainsi que la recette associée, estimée pour 2019 à 15 K€.

Comme les années précédentes, les recettes au titre du contrat enfance jeunesse seront inscrites sur le budget de la ville, la subvention d'équilibre au CCAS est ajustée en conséquence.

Concernant les soutiens apportés par le Conseil départemental du Loiret, il s'agit essentiellement du domaine culturel (conservatoire de musique, Grand Unisson, Salon des artistes).

Enfin la Caisse d'Allocations Familiales du Loiret apporte son concours financier aux accueils de loisirs sans hébergement, aux Maisons Pour Tous.

A l'issue de la concertation menée avec la communauté éducative et les parents d'élève, les rythmes scolaires ont été maintenus à 4,5 journées hebdomadaires. Ainsi, le budget 2019 intègre les crédits nécessaires à l'organisation des ateliers « A tempo » et « P'tit tempo », ainsi que les ressources correspondantes reconduites à hauteur de 190K€ et pérennisées par le gouvernement.

## **2- Evolution des principales dépenses.**

### **Evolution des crédits 2018-2019**

#### **Dépenses de fonctionnement par nature**

OPERATIONS REELLES		BP 2018 (A)	BP 2019 (B)	Evolution (%) (C=B/A)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 529 553	4 439 489	-1,99%
012	CHARGES DE PERSONNEL OU ASSIMILES	13 015 000	12 877 500	-1,06%
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	190 000	215 000	13,16%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 012 134	2 014 835	0,13%
	<i>dont subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé</i>	202 934	273 485	34,77%
	<i>dont subventions de fonctionnement aux organismes publics (CCAS notamment)</i>	1 450 000	1 400 000	-3,45%
	<b>TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES</b>	<b>19 746 687</b>	<b>19 546 824</b>	<b>-1,01%</b>
66	CHARGES FINANCIERES	210 000	230 000	9,52%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	31 590	29 090	-7,91%
022	DEPENSES IMPREVUES	88 840	106 216	19,56%
	<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>20 077 117</b>	<b>19 912 130</b>	<b>-0,82%</b>

Les dépenses réelles de fonctionnement sur 2019 sont en diminution, à hauteur de 19.912K€ contre 20 077K€ en 2018, **soit une diminution effective de 0,82%**.

**Il convient de relever que le niveau des dépenses réelles de fonctionnement est impacté par le transfert du plan de sauvegarde de la copropriété de la ville à la Métropole (143K€ en 2018). A périmètre constant, les dépenses réelles auraient reculé de 0,1%**

Cette diminution des dépenses courantes résulte essentiellement des efforts de gestion des services. La poursuite de la maîtrise des charges de fonctionnement constitue une priorité depuis plusieurs années. L'objectif est d'augmenter le niveau d'autofinancement dégagé afin de permettre le maintien d'une politique d'investissement soutenue.

**L'objectif de la municipalité est, dans un champ d'intervention redéfini, de contenir les dépenses de fonctionnement des services tout en maintenant un service public de qualité et le niveau d'attractivité de la ville.** Ainsi, et comme annoncé dans le cadre du débat d'orientations budgétaires, cela suppose notamment :

↳ la poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement,

- ↳ une évolution maîtrisée des dépenses de personnel,
- ↳ une maîtrise de l'enveloppe globale des subventions aux associations dans le respect des engagements de la collectivité,
- ↳ une gestion de la dette optimisée.

Le niveau prévisionnel de la subvention d'équilibre à verser au CCAS sera ajusté à **1.400K€**

#### **A. La diminution des dépenses courantes (4.439K€).**

Les charges à caractère général se situent à 4.439K€, en diminution de 90K€.

La diminution du montant global des charges à caractère général résulte essentiellement du transfert du marché de suivi et animation en lien avec le plan de sauvegarde de la copropriété de la prairie. Ce transfert engendrera une diminution de la ligne « 6262 » honoraires de 140K€ par rapport au budget primitif 2018 (106K€ auraient du être inscrits en 2019 si la compétence avait été conservée par la ville).

A périmètre constant, les charges à caractère général auraient connu une progression limitée de 15K€, largement inférieure à l'évolution de l'indice des prix entre 2018 et 2019 ;

Hors impact transferts de compétences, les principaux postes en diminution sont les suivants :

- les primes d'assurances (comptes 6161 et 6168) : -46K€
- les frais de télécommunications (compte 6262) : -15K€

Les principaux postes en augmentation sont :

- les études et recherches (cpte 617): +21K€.
- l'achat de combustibles (cpte 60621) : +20K€
- les locations mobilières (cpte 6132): +19K€.
- les locations mobilières (cpte 6135): +16K€.
- le versement à des organismes de formation pour les agents (cpte 6184): +10K€.

#### **B. La maîtrise de la masse salariale (12.877K€).**

Après un exercice 2018, marqué par le transfert de 21 agents à la Métropole, 2019 s'inscrit dans la logique de rationalisation portée par la Municipalité pour cette mandature. Les efforts organisationnels seront poursuivis. Le reclassement temporaire des agents affectés à la salle des fêtes permettra de pourvoir à des besoins identifiés et de limiter le recours à des recrutements externes.

Le montant global du chapitre 012 « dépenses de personnel » inclut 30K€ correspondant à la participation financière de la ville au service de prévention spécialisée transférée du Département à la Métropole, qui permettra en 2019 la présence d'éducateurs de rue dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville de Saint Jean de la Ruelle.

L'objectif de 12.877K€ s'inscrit dans la poursuite de la gestion vigilante des dépenses de personnel engagée depuis plusieurs années.

Le budget primitif 2019 prend en compte les dispositions règlementaires et les réformes décidées par l'Etat et notamment les conséquences budgétaires de la reprise annoncée de l'accord relatif à la modernisation des Parcours Professionnels, des Carrières et des Rémunérations (PPCR), dont la mise en œuvre avait été gelée en 2018.

Sont également intégrés :

- les avancements de grade et d'échelon,
- le recours ponctuel à des travailleurs saisonniers, non titulaires ou remplaçants.

Le budget de la Direction des Ressources Humaines (13.185K€) comprend notamment, en complément de la masse salariale, les frais de formation (50K€), l'achat des équipements de protection individuelle dont les vêtements de travail (15K€) ainsi que des prestations diverses telles que la médecine préventive, l'étude sur les risques psychosociaux (10K€) et les indemnités des élus (185K€).

### **C. Un effort en faveur du monde associatif (273K€).**

L'objectif de soutien au monde associatif a été fixé à 273 K€ pour 2019. Pleinement consciente du rôle joué par le tissu associatif en matière de cohésion sociale et de développement humain, la Municipalité souhaite réaffirmer son engagement en faveur du monde associatif au travers des concours financiers qui lui seront alloués en 2019.

**L'effort de la ville portera également sur les coopératives scolaires qui verront en 2019 le mode de calcul de leur subvention revalorisé. Celle-ci passera de 4 euros à 4,5 euros par élève.**

### **D. La subvention au CCAS et les contributions aux syndicats intercommunaux (1.435K€).**

La subvention au CCAS est fixée à ce stade à 1.400K€, en adéquation avec les disponibilités et les besoins effectifs de la structure-et ce, en tenant compte de la situation fin 2018-.

Cette subvention d'équilibre permet d'assurer le fonctionnement des services publics (structures de petite enfance, réouverture de la bibliothèque, relais assistantes maternelles, aides sociales diverses) et de répondre ainsi aux besoins des habitants de Saint Jean de la Ruelle, et notamment des familles et des populations défavorisées.

En 2019, les contributions obligatoires aux syndicats intercommunaux sont assurées dans un périmètre plus restreint :

- la qualification d'intérêt communautaire de l'aménagement de l'éco quartier des Groues a entraîné la disparition du S.I.V.U.
- La cotisation acquittée par la ville au titre de la fourrière animale a été reprise par la Métropole.

La ville assurera sa participation au S.I.V.U. pour la gestion du cimetière des lfs, avec une cotisation prévisionnelle de 35 K€ pour 2019.

### **E. La progression limitée des frais financiers (230K€).**

Les charges financières seront de 230 K€ en 2019 contre 210K€ en 2018.

Cette légère progression s'explique essentiellement par la nécessité pour la ville de prévoir les ressources de trésorerie nécessaires au financement, de l'emprunt levé en 2018 pour le financement de la restructuration de la salle des fêtes. Malgré une légère progression, ce niveau de charges financières demeure parmi les plus bas enregistrés ces dernières années. Il est la résultante conjointe du transfert, au 1<sup>er</sup> janvier 2018, d'une part de l'encours de dette du budget principal à Orléans Métropole et de la bonne exposition de l'encours détenu par la ville.

### **F. La stabilisation de la contribution au fonds de péréquation des recettes communales et intercommunales (FPIC) (195K€).**

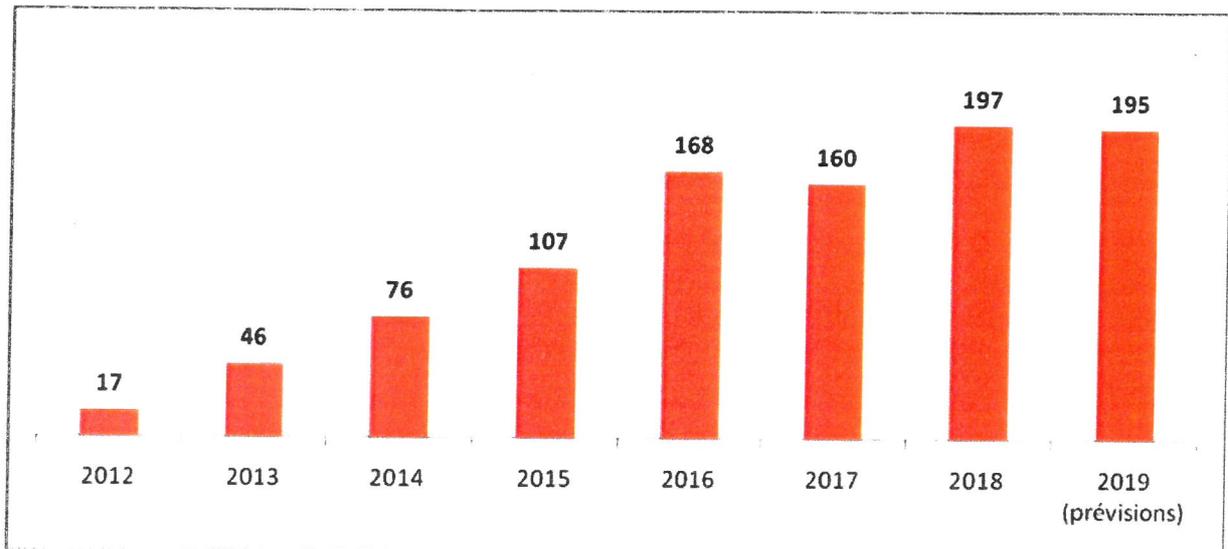
Le montant du fond de péréquation a été, à ce jour, stabilisé à 1 milliard d'euros au lieu des 2 milliards prévus lors de sa création.

La contribution au FPIC a néanmoins connu une progression de 37K€ entre 2017 et 2018, en raison de la variation relative de la situation des EPCI générée par la refonte de la carte intercommunale d'une part, et de la modification de la répartition entre EPCI et communes à l'intérieur d'un même ensemble intercommunal d'autre part, à l'issue des transferts de compétence opérés en 2017.

La contribution au FPIC est estimée à 195 K€ sur 2019, en progression par rapport aux inscriptions prévues au BP 2018, mais stable par rapport au montant acquitté en 2018 (197K€).

En 2012, elle s'élevait à 17K€, et a connu une progression soutenue jusqu' en 2016 à 168K€. Une seconde phase de progression a été enregistrée entre 2017 et 2018 pour atteindre 197K€.

### **Evolution du FPIC de 2012 à 2019, en milliers d'euros :**



## **II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT.**

### **1- Les dépenses d'investissement.**

**Les dépenses d'investissement pour 2019 atteindront 9.023.500 euros.**

Le remboursement de la dette en capital s'élèvera à **1.800K€** après le transfert partiel d'encours intervenu en 2018.

**Le niveau des dépenses d'équipement pour 2019, qui s'établit à 2 220 K€, hors attribution de compensation à verser en investissement de 590 K€, marque la volonté de la municipalité de mener une politique d'investissement raisonnée mais dynamique, visant à améliorer le cadre de vie des habitants et à entretenir le patrimoine communal, tout en préfigurant les grands chantiers d'avenir.**

#### **A- Améliorer cadre de vie des Stéoruellans-es.**

##### **✚ Refaçonner le centre ville en concertation avec les habitants (600 000 euros).**

L'équipe municipale de Saint Jean de la Ruelle porte une attention particulière au développement du territoire stéoruellan. Dans cette perspective, l'aménagement d'un cœur de ville accessible à tous, convivial, offrant de bonnes fonctionnalités de circulation constitue, un levier essentiel d'attractivité du territoire.

Afin d'accompagner l'installation de nouvelles activités commerciales et résidentielles à l'ouest de la rue Charles Beauhaire, et de saisir les opportunités foncières à venir dans le centre ville, une réflexion pluridisciplinaire, concertée avec les habitants, a été menée depuis 2017 afin de bâtir un scénario d'aménagement global.

A cette occasion, trois secteurs prioritaires à aménager ont été identifiés : parvis de l'Hôtel de ville, carrefour Mail des Justes de France/Square Jules Ferry, et carrefour tangentielle.

Le transfert du Monument aux morts a été réalisé en 2018.

L'objectif, en 2019, est de préparer l'aménagement du square Jules Ferry ainsi que la requalification du parvis de l'Hôtel de Ville. L'enveloppe prévisionnelle est estimée à 600 000 €.

Ces travaux seront accompagnés de la rénovation de la rue François Pavard par la métropole.

✚ **Poursuivre la mise en œuvre du plan d'accessibilité des personnes à mobilité réduite (100 000 euros).**

L'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) des établissements municipaux recevant du public a été adopté par le conseil municipal le 27 novembre 2015 et validé par les services de l'Etat.

Pour mémoire, il s'agit d'un dispositif qui concerne tous les gestionnaires et propriétaires d'ERP (Etablissements Recevant du Public) existants. Ce dispositif repose sur une phase déclarative, chiffrée et programmée, des travaux à réaliser pour mettre l'établissement en conformité d'accessibilité. L'Agenda d'Accessibilité Programmée de Saint Jean de la Ruelle prévoit une programmation de mise en conformité jusqu'en 2024.

Un budget de 100 000 € est inscrit au budget 2019, en sus des travaux de mises en accessibilité prévus dans le cadre de la restructuration de la salle des fêtes.

Les opérations envisagées dans le cadre de cette enveloppe et programmées dans l'agenda d'accessibilité sont : les locaux annexes de la MPT sud, la salle d'escrime, la maison de la musique et de la danse, l'école élémentaire Jules Lenormand, ainsi que le restaurant scolaire et l'accueil de loisirs, puis le centre technique municipal.

✚ **Investir dans les équipements et matériels de proximité.**

L'accent sera mis sur les aménagements de proximité afin de prendre en compte les remarques et attentes des habitants exprimées notamment lors de l'opération « Parlons Quartiers » intervenue à l'automne 2018.

20 000 euros seront consacrés aux aménagements divers sur les espaces publics demeurant communaux (parvis, parkings...).

La ville poursuivra le programme d'installation ou de réfection des espaces de jeux extérieurs, dont la place Amposta (35 000 €).

Elle continuera à répondre aux demandes d'animations lumineuses (15 000 €).

✚ **Les opérations de voirie portées par la métropole.**

Parallèlement aux dépenses d'équipement portées par la ville en faveur du cadre de vie des stéoruellans, la métropole poursuivra le programme de voirie sur le territoire communal, résultant des propositions de la ville.

Les principales opérations porteront sur :

- le centre ville (500 000 €).
- la rue Gambetta, de la section comprise du Clos du Renard à la rue Brise Pain et la rue Brise Pain (320 000 €).
- la rue Paul Doumer, de la section Gambetta à la venelle Gambetta (315 000 €)

- la rue Croix Fauchet (260 000 €)

Les trottoirs de la rue Abbé de l'Épée (section rue de l'aumône-rue Maurice Millet) seront également rénovés.

Pour mémoire, les opérations de voirie sur la rue Pierre Mendès France et sur la rue des Petits Osiers, la rue Gambetta dans sa section allant de la rue du petit chasseur à la rue brise pain, budgétées sur les exercices précédents, seront réalisées en 2019.

La Métropole lancera également une étude relative aux espaces publics de la zone d'activité Ingré-Saint Jean de la Ruelle (ADELIS).

#### **Poursuivre le déploiement de la vidéo protection (15 000 euros).**

La politique de sécurisation des secteurs sensibles menée par la municipalité, qui se concrétise en 2018 par l'installation d'une caméra rotative destinée à couvrir la venelle d'accès au collège Max Jacob ainsi que le cimetière municipal, sera poursuivie.

Une enveloppe de 15 000 € sera consacrée en 2019 à la vidéo protection et permettra de sécuriser les abords de l'arrêt de tramway « trois fontaines ».

#### **B- Poursuivre l'effort de modernisation et d'équipement des établissements scolaires (310 000 euros) :**

L'attachement de la ville aux valeurs éducatives s'accompagnera d'un programme d'investissement soutenu.

255 000 € seront consacrés en 2019 à divers travaux d'amélioration, dont 125 000 € pour l'école élémentaire Paul Bert (cour de récréation, travaux de réfection de la toiture), et 130 000 euros à des travaux dans les autres établissements et notamment à l'achèvement du programme de rénovation de l'école Jules Lenormand (45 000 euros).

15 000 euros permettront d'acquérir des vidéoprojecteurs interactifs et du matériel informatique supplémentaire.

40 000 € seront par ailleurs alloués à la mise à niveaux des jeux extérieurs et au remplacement de certains sols souples.

#### **C. Entretien et valoriser le patrimoine communal (746 000 euros) :**

La ville poursuivra sa politique d'entretien et de rénovation de son patrimoine communal (hôtel de ville : rénovation de l'entrée ouest (20 000 euros), CCAS : programme de changement d'huisseries (20 000 euros), médiathèque : stores extérieurs (7 000 euros), réfection de toitures (20 000 euros), sonorisation de l'église Saint Jean Baptiste (15 000 euros).....

La salle destinée aux familles et associations de la maison pour tous nord sera rénovée (24 000 euros), et 10 000 euros seront dédiés à des travaux d'amélioration au sein des structures petite enfance.

Une attention particulière sera portée aux infrastructures culturelles, sportives et d'animation.

#### **Poursuivre la restructuration de la salle des fêtes (350 000 euros).**

Conformément aux résultats de l'étude de programmation et du concours de maîtrise d'œuvre les travaux de restructuration de cet équipement phare ont été budgétés en 2018, avec pour objectif une réhabilitation complète du bâtiment permettant de :

- proposer une salle répondant aux attentes de qualité et de confort des utilisateurs
- réaliser des économies d'énergie.

Ce projet d'envergure bénéficie du soutien du Conseil Départemental à hauteur de 775 000 €, de la Région pour 600 000 € (Contrat Régional de Solidarité Territoriale) et de l'Etat au travers d'un concours de 350 000 € (Dotation de Soutien à l'Investissement Local).

Les travaux, dont le coût est désormais estimé à 5.7 millions d'euros TTC débuteront au cours du premier trimestre 2019, le désamiantage ayant été engagé en 2018.

350 000 € seront inscrits en 2019 en prévision notamment des révisions de prix et des aléas.

#### **✚ Valoriser les infrastructures de sports et de loisirs.**

La ville souhaite favoriser l'accès de tous aux sports et aux loisirs.

Le Centre aquatique de la Ville de Saint Jean de la Ruelle avec sa piscine à vagues, son toboggan de 55 m et ses espaces verts, est un équipement majeur dans la métropole orléanaise. C'est aussi un espace de détente adapté à toutes et à tous.

L'objectif sera de renforcer son attractivité en 2019 par la création d'une aire aqualudique extérieure pour 200 000 €.

Afin d'améliorer le confort des utilisateurs tout en réalisant des économies d'énergie, 50 000 € euros seront consacrés à l'amélioration de l'éclairage du gymnase Maurice Millet et du gymnase des Trois Fontaines.

#### **D. Préfigurer la ville de demain :**

Deux études seront conduites en 2019, permettant de préfigurer des investissements futurs importants :

#### **✚ Programmer la restructuration du groupe scolaire Jean Moulin (50 000 euros).**

L'année 2018 s'achèvera par la validation attendue, par l'A.N.R.U., du projet de rénovation urbaine pour le quartier des Chaises.

Ce projet d'envergure, qui associe les bailleurs sociaux, la métropole et la ville, a donné lieu à une étude de préfiguration menée conjointement avec le cabinet Choiseul. Il a fait l'objet d'une large concertation avec les acteurs et les habitants du quartier.

Il vise à améliorer le cadre de vie des résidents du quartier puisque il est envisagé la réhabilitation profonde des logements collectifs appartenant au bailleur Vallogis, des démolitions, ainsi que le raccordement au réseau de chauffage urbain.

Il sera accompagné de la requalification des espaces publics incluant une refonte de la trame viaire et la dédensification de l'habitat.

La ville sera partie prenante à l'amélioration des services publics.

Cette opération, initialement qualifiée d'intérêt régional, est maintenant reconnue d'intérêt national, permettant le financement par l'ANRU des équipements publics communaux concernés :

- Restructuration du groupe scolaire Jean Moulin,
- Création d'une maison des services au public,
- Création d'une structure petite enfance.

Conformément à ses ambitions en matière d'éducation, la ville souhaite, dès 2019, lancer les études préalables (pour un montant de 50 000 €) à la restructuration du groupe scolaire Jean Moulin, qui constitue la principale opération du programme.

✚ **Programmer la réalisation d'un équipement petite enfance en centre ville (50 000 euros).**

Conformément à ses engagements, la municipalité souhaite lancer en 2019 l'étude de programmation visant à la réalisation d'un équipement consacré à la petite enfance au centre de la ville. Cet équipement, qu'il est proposé d'implanter rue René Cassin, permettra de répondre dans des conditions optimales au besoin des familles en matière d'accueil des jeunes enfants.

Il est destiné à remplacer l'actuel équipement situé rue Paul Doumer.

Il s'agira en 2019 de consacrer 50 000 € à la première phase d'une opération dont le coût total est estimé à 2 100 000 €.

✚ **Poursuivre la modernisation des services municipaux (170 000 euros).**

L'accent a été mis en 2018 sur la modernisation des services rendus par la ville aux administrés et usagers.

La facturation mensuelle des prestations de restauration scolaire et des centres de loisirs par la trésorerie pour chaque usager est désormais opérationnelle. La possibilité de payer en ligne au moyen d'une carte bleue est fonctionnelle depuis 2018.

L'application support de la relation usager sera remplacée dans le courant de l'année 2019 par un outil permettant de fiabiliser la gestion des données dans un cadre respectueux du Règlement Général de Protection des Données (R.G.P.D.). L'objectif sera de déployer cet outil dans les services actuellement gérés hors application, notamment la petite enfance (40 000 euros).

La refonte du site internet de la ville a été engagée en 2018 et doit être effective en tout début d'année 2019 afin d'améliorer la communication de la ville et de faciliter les démarches administratives en ligne. Les efforts entrepris seront poursuivis en 2019 avec pour objectif de développer l'attractivité du portail citoyen, qui reste à ce jour peu fonctionnel et peu utilisé.

Les réseaux wifi sont fonctionnels pour les usagers et les élus, la bande passante allouée au réseau sans fil du camping a été améliorée.

La modernisation des moyens de paiement se poursuivra en vue de simplifier les démarches administratives des usagers.

Une vigilance particulière sera apportée au déploiement de l'internet à très haut débit par fibre optique par l'opérateur SFR auprès de la population stéoruellane qui devrait s'accélérer en 2019 pour les secteurs non desservis à ce jour.

## **2- Les recettes d'investissement.**

Les recettes d'investissement pour 2019 atteindront **9.023K€**.

### **A. Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) : 350K€.**

Le FCTVA compense forfaitairement la charge de la TVA supportée par les collectivités territoriales au titre des dépenses d'investissement qu'elles ont mandatées au cours de l'exercice précédent. Seules sont éligibles les dépenses soumises à la TVA.

### **B. La taxe d'aménagement : 300K€.**

Par délibération en date du 18 novembre 2011, le conseil municipal a fixé le taux de cette taxe à 5% et ce dans une perspective de valorisation des futures opérations d'urbanisme tout en prenant en compte les capacités foncières réduites du territoire communal.

Les projets d'aménagement de la commune (2ème tranche de l'éco-quartier d'Alleville, installation d'activités artisanales et de commerce, projet immobilier sur le site de l'IRESDA porté par Ataraxia et France Loire devraient contribuer à atteindre l'objectif fixé en terme de recettes..

### **C. Les subventions d'investissement : 152,5 k€.**

Il s'agit de financements d'autres collectivités ou organismes aux opérations d'investissement portées par la ville.

Les subventions d'investissement inscrites en 2019 sont :

- 136 K€ de subventions du Conseil Départemental pour le financement d'opérations communales
- 16,5 k€ au titre de la dotation de soutien à l'investissement de l'Etat pour les travaux d'accessibilité.

### **D. Les produits des cessions d'immobilisations : 404K€.**

Le montant des opérations de cessions d'immobilisations inscrites au budget pour 2019 est de 404K€. Elles concernent notamment la mise en vente d'un ancien logement de fonction sis rue H Pavard, d'un immeuble comprenant plusieurs logements, sis rue R Gaudry, de la cession des terrains appartenant à la ville sur la ZAC d'Alleville, et de la cession d'une propriété communale, sise rue Jean Jaurès.

### **E. Un recours à l'emprunt limité au strict nécessaire.**

Le nouvel emprunt inscrit à hauteur de **1 100K€** couvre 49,5% des dépenses d'équipement.

**L'autofinancement brut dégagé de la section de fonctionnement (2 417 000 euros) permet l'équilibre de la section d'investissement en recourant de manière limitée à l'emprunt.**

## II- LE BUDGET ANNEXE DES LOCATIONS IMMOBILIERES.

### Evolution des crédits 2018-2019

#### Crédits de fonctionnement par nature

Ce budget retrace les opérations liées aux locations de divers locaux commerciaux appartenant à la commune (locaux dans le centre commercial des Chaises, La Poste, locaux des Bénardières).

Les charges à caractère général permettront d'honorer les charges de copropriété et les taxes foncières. La somme inscrite sur le chapitre «charges de personnel» correspond à la part de la masse salariale affectée à l'activité du budget annexe, le personnel étant rémunéré sur le budget ville.

Le budget primitif 2019 des locations immobilières est construit comme un budget de transition, en prévision de l'ouverture programmée de la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Saint Jean de la Ruelle en cours d'année.

OPERATIONS REELLES		BP 2018	BP 2019	Evolution (%)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	54 100	55 900	3,33%
012	CHARGES DE PERSONNEL OU ASSIMILES	9 750	10 255	5,18%
<b>TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES</b>		<b>63 850</b>	<b>66 155</b>	<b>3,61%</b>
66	CHARGES FINANCIERES	6 500	8 000	23,08%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000	1 000	0,00%
022	DEPENSES IMPREVUES	1 000	3 455	245,50%
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>72 350</b>	<b>78 610</b>	<b>8,65%</b>
70	VENTES DE PRODUITS	103 330	108 610	5,11%
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>103 330</b>	<b>108 610</b>	<b>5,11%</b>

Afin de garantir aux patients la continuité d'accès aux soins pendant les travaux de construction de la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Saint Jean de la Ruelle, le projet de budget de fonctionnement 2019 inclue les crédits nécessaires au relogement des professionnels de santé impactés, pour un montant prévisionnel de 3 K€.

### Evolution des crédits 2018-2019

#### Crédits d'investissement par nature

OPERATIONS REELLES		BP 2018	BP 2019	Evolution (%)
10	DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES	0	10 000	ns.
16	EMPRUNTS	20 000	35 000	75,00%
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	17 500	0	-100,00%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	891 000	40 000	-95,51%
020	DEPENSES IMPREVUES	10 980	0	-100,00%
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>939 480</b>	<b>85 000</b>	<b>-90,95%</b>
10	DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES	0	15 000	ns.
13	SUBVENTIONS	508 500	40 000	-92,13%
16	EMPRUNT	400 000	0	-100,00%
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>908 500</b>	<b>55 000</b>	<b>-93,95%</b>

En section d'investissement, l'inscription de 40 K€ de crédits complémentaires permettra de financer les révisions de prix liées à l'achèvement du marché de travaux de construction. Les recettes réelles d'investissement seront abondées à hauteur de 55 K€ dont 40K€ de recettes supplémentaires au titre de la révision à mi parcours du Contrat Régional de Solidarité Territoriale et 15K€ de F.C.T.V.A., estimés sur la base des dépenses éligibles réalisées en 2018.

### III- LE BUDGET ANNEXE DU CAMPING.

#### Evolution des crédits 2018-2019 Fonctionnement

OPERATIONS REELLES		BP 2018	Projet de BP2019 T.T.C.	Evolution (%)	BP 2019 H.T.
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	10 210	10 860	6,37%	9 110
012	CHARGES DE PERSONNEL OU ASSIMILES	7 300	7 500	2,74%	7 500
65	CHARGES DE GESTION COURANTE	200	200	0,00%	200
<b>TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES</b>		<b>17 710</b>	<b>18 560</b>	<b>4,80%</b>	<b>16 810</b>
66	CHARGES FINANCIERES	2 290	2 600	13,53%	2 600
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	50	50	0,00%	50
022	DEPENSES IMPREVUES	600	1 390	131,71%	140
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>20 650</b>	<b>22 600</b>	<b>9,44%</b>	<b>19 600</b>
70	VENTES DE PRODUITS	30 000	33 000	10,00%	30 000
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>30 000</b>	<b>33 000</b>	<b>10,00%</b>	<b>30 000</b>

L'ouverture du camping s'effectue sur les deux mois d'été. Le personnel intervenant sur le camping est mis à disposition par la ville. La fréquentation de cet équipement, qui a connu d'importants travaux d'aménagement et de modernisation depuis 2016, a considérablement augmenté en 2018. Le seuil la franchise en base de T.V.A. applicable à l'activité, fixé à 33K€, sera dépassé à l'issue de l'exercice 2018. Ce budget sera donc assujéti à la T.V.A. en 2019.

#### Investissement

OPERATIONS REELLES		BP 2018	Projet de BP2019 T.T.C.	Evolution (%)	BP 2019 H.T.
16	EMPRUNTS	9 350	9 000	-3,74%	9 000
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	30 000	36 600	22,00%	30 330
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>39 350</b>	<b>45 600</b>	<b>15,88%</b>	<b>39 330</b>
16	EMPRUNT	30 000	35 200	17,33%	28 930
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>30 000</b>	<b>35 200</b>	<b>-100,00%</b>	<b>28 930</b>

S'agissant de l'investissement, 30K€ seront consacrés à l'amélioration de la clôture, l'aménagement du bâtiment dédié à l'accueil des usagers ainsi qu'à la création d'un service de mise à disposition de vélos aux campeurs.

**DEPENSES D' INVESTISSEMENTS 2019 -VOTE EN OPERATIONS**

Nature	Fonc	Opér.	Serv	Gest	Lieu	BP 2019
					<b>TOTAL OPERATION 039 - AMENAGEMENT DU CENTRE VILLE</b>	<b>600 000</b>
2312	822	039	STVE	VOIR	Requalification du centre ville	600 000
					<b>TOTAL OPERATION 036 - ESPACE CULTUREL ET RESTRUCTURATION SALLE POLYVALENTE</b>	<b>350 000</b>
2313	33	036	CULT	VOIR	Marchés de Travaux	350 000
					<b>TOTAL OPERATION 046 - CONSTRUCTION D'UNE STRUCTURE PETITE ENFANCE</b>	<b>50 000</b>
2031	64	046	DGS	BAT	Construction d'une nouvelle structure petite enfance - étude de programmation	50 000
					<b>TOTAL OPERATION 047 - RESTRUCTURATION DU GROUPE SCOLAIRE JEAN MOULIN</b>	<b>50 000</b>
2031	213	047	SCOL	BAT	ANRU: restructuration du groupe scolaire J.Moulin - étude de programmation	50 000
					<b>TOTAL DES OPERATIONS</b>	<b>1 050 000</b>

**INVESTISSEMENT 2019 - TRAVAUX GESTIONNAIRE BATIMENTS**

Nat.	Fonct.	Serv.	Lieu au nature de l'opération	BP 2019
			<b>Administration générale de la collectivité</b>	170 000
2135	020	DGS	Programme accessibilité des ERP (ADAP)	100 000
2135/2184	020	DGS	Travaux et mobilier CHSCT	15 000
2135	020	DGS	Alarmes anti-effraction	15 000
2135	020	DGS	CCAS - menuiseries	20 000
2135	020	DGS	Travaux Hôtel de Ville	20 000
			<b>Classes regroupées</b>	255 000
2135	213	SCOL	Travaux dans les écoles	130 000
2135	213	SCOL	Réfection de la toiture de l'école Paul Bert	65 000
2135	213	SCOL	Réfection de la cour de l'école Paul Bert	60 000
			<b>Bibliothèque</b>	7 000
			Médiathèque Anna Marly - stores extérieurs complémentaires au niveau du hall	7 000
			<b>Salles de sports et gymnases</b>	50 000
2135	411	SPOR	Eclairage gymnase Maurice Millet	30 000
2135	411	SPOR	Eclairage gymnase 3 Fontaines	20 000
			<b>Centre aquatique</b>	200 000
2135	413	PISC	Centre aquatique - Jeux d'eau extérieurs	200 000
			<b>Autres activités pour les jeunes</b>	24 000
2135	422	MQS	Aménagement du 1er étage de la Maison Pour Tous Nord	24 000
			<b>Crèches et garderies</b>	10 000
2135	64	DGS	Travaux d'amélioration	10 000
			<b>Autres :</b>	35 000
2135	324	DGS	Eglise Saint Jean Baptiste - Sonorisation	15 000
			Divers bâtiments - modernisation des toitures	20 000
			<b>TOTAL GESTIONNAIRE BATIMENTS</b>	<b>751 000</b>

## INVESTISSEMENT 2019 - TRAVAUX ESPACES EXTERIEURS

Nat.	Fonct.	Serv.	gest	Lieu au nature de l'opération	BP 2019
<u>TRAVAUX GESTIONNAIRE ESPACES EXTERIEURS</u>					
<b>Equip. Annexe voirie</b>					
21578	821	STVE	VOIR	Décorations lumineuses	35 000
2152	821	STVE	VOIR	Aménagements extérieurs	15 000
<b>Espaces verts et aires de jeux</b>					
2128	823	STVE	VOIR	Remplacement de jeux dans les écoles	90 000
2128	823	STVE	VOIR	Programme jeux extérieurs: rénovation sols et jeux	40 000
2152	822	STVE	VOIR	Participation extensions de réseau électrique	35 000
<b>TOTAL EQUIPEMENTS ESPACES EXTERIEURS</b>					
<b>125 000</b>					
<u>TRAVAUX GESTIONNAIRE CTM ET MECANIQUE</u>					
<b>MATERIEL ESPACES VERTS</b>					
2158	020	ST	VOIR	Tondeuse Auto portée et matériel divers	30 000
<b>VEHICULES</b>					
2182	020	ST	MECA	Véhicules	30 000
<b>Total gestionnaire CTM et MECANIQUE</b>					
<b>60 000</b>					

**LISTE DES INVESTISSEMENTS DES DIVERS SERVICES 2019**

Nat.	Fonct.	Serv.	Gest.	LIEU ET NATURE DE L'OPERATION	BP 2019
<b>Pôle Restauration Entretien Transports</b>					<b>15 000</b>
2188	020	RSCO	RSCO	Renouvellement appareil d'entretien	8 000
2188	020	DGS	ENTR	Renouvellement matériel restauration	7 000
<b>Pôle Systèmes d'Information</b>					<b>170 000</b>
2051	020	DGS	INFOR	Acquisition d'un logiciel famille	40 000
2051	020	DGS	INFOR	Interconnexion du logiciel RH avec le CNFPT	4 500
2051	020	DGS	INFOR	Acquisition d'un logiciel de gestion du camping	1 500
2051	020	DGS	INFOR	Licences Microsoft et Windows serveur	15 000
2183	020	DGS	INFOR	Mise à niveau du parc informatique de la ville	28 000
2183	020	DGS	INFOR	Informatisation de la salle de réunion du 2e étage de l'Hôtel de Ville	4 000
2183	020	DGS	INFOR	Cœur de réseau mairie	50 000
2183	020	DGS	INFOR	Informatisation des restaurants scolaires	6 000
2183	020	DGS	INFOR	Ville numérique - Vidéo projecteurs interactifs et postes dans les écoles	15 000
2188	020	DGS	INFOR	Matériel de téléphonie	6 000
<b>Pôle Accueil et Affaires Juridiques</b>					<b>5 700</b>
2033	020	DGS	JURI	Annonces et insertions pour les passations de marchés	5 000
2184	020	DGS	JURI	Fauteuils salle des mariages	700
<b>Pôle Sport</b>					<b>8 000</b>
Gymnase des 3 Fontaines - tapis de gymnastique					8 000
<b>Pôle Lecture publique</b>					<b>3 000</b>
2184	321	BIBLIO	BIBL	Mobilier pour aménagement du patio	2 000
2184/2188	321	BIBLIO	BIBL	Mobilier divers	1 000
<b>Conservatoire Municipal</b>					<b>5 000</b>
2 188	311	CULT	CULT	Remplacement d'instruments de musique	5 000
<b>Pôle Education</b>					<b>12 000</b>
2184	211	SCOL	SCOL	Renouvellement mobilier	12 000
<b>Pôle police Municipale</b>					<b>15 000</b>
2 183	20	INFO	DGS	Vidéo protection	15 000
<b>TOTAL TTC DIVERS SERVICES</b>					<b>233 700</b>